



BULLETIN D'ADHESION 2023

La société

TVA :

Adresse de facturation :

.....

Représentée par

Titre et fonction :

TEL:..... - FAX.....

E-MAIL :.....

Déclare avoir reçu les statuts et adhérer au CIBH comme membre effectif et désigne en qualité de personne de contact :

Mme, Mr.....

Titre et fonction :

E-MAIL :.....TELEPHONE :.....

Merci de nous faire parvenir votre BON DE COMMANDE, ou toute REFERENCE à mentionner pour la comptabilité, avec la présente afin d'établir correctement la facture.

Le montant annuel de la cotisation (hors TVA) pour 2023 est fixé sur base du chiffre d'affaires 2021 payable dès réception de la facture.

Chiffre d'affaires 2022	Cotisation 2023 (excl TVA)	Nombre de personnes max
Moins de 1 M€	1.315	1
Entre 1M€ et 5M€	2.050	2
Entre 5 M€ et 10 M€	2.625	3
Entre 10 M€ et 50 M€	3.675	4
Entre 50 M€ et 100 M€	4.230	5
Plus de 100 M€	4.990	6

Toute personne inscrite supplémentaire par société sera facturée 100€ HTVA le lundi avant l'évènement



Je déclare expressément avoir pris connaissance de l'article 8 des statuts, qui spécifie les conditions de démission.

« Art. 8. Tout membre peut se retirer de l'association en adressant, à son siège, par lettre recommandée, sa démission pour la fin d'une année civile, avec un préavis d'au moins trois mois. (...) Tout membre démissionnaire ou exclu doit remplir ses obligations de cotisation et de fourniture de renseignements commerciaux et statistiques jusqu'à l'expiration de l'année civile durant laquelle il cesse de faire partie de l'association et n'a aucun droit sur les avoirs de celle-ci.»

Date :

Signature :

Précédée de la mention « lu et approuvé »